

Contribuer au débat public : l'exemple de la loi de programmation de la recherche

Historiquement, les sociétés savantes se sont d'abord donné comme mission principale de faire avancer la connaissance dans leur domaine d'activité, en regroupant des experts publiant des travaux de recherche originaux. Elles ont progressivement fédéré la communauté scientifique d'une discipline au sens large (chercheurs, enseignants, étudiants, amateurs...), en organisant des conférences et des congrès et en décernant des prix. Plus récemment, l'arrivée d'Internet et le rôle croissant des réseaux sociaux les ont conduites à vouloir faire entendre plus largement leur voix et à contribuer activement au débat public.

Comme détaillé dans notre dernier éditorial, la Société Française de Physique (SFP) a suivi cette évolution et a dans un passé récent publié, seule ou en association avec d'autres sociétés savantes, des positions touchant de nombreux domaines.

En 2020 nous nous sommes particulièrement mobilisés, en lien avec un collectif de sociétés savantes, autour du projet de loi de programmation de la recherche (LPR), afin de contribuer au débat parlementaire et d'influencer la rédaction finale de cette loi.

Malgré un investissement qui peut paraître important et certaines mesures globalement saluées, la première version du texte de loi a été l'objet de critiques des principaux acteurs du monde de la recherche (Académie des sciences, syndicats, Conférence des présidents d'université...) et d'institutions comme le Conseil économique, social et environnemental et le Conseil d'État. Il a été notamment reproché au projet sa durée inhabituellement longue (dix ans), le manque d'ambition et le flou de sa programmation budgétaire, et le déséquilibre entre le financement des laboratoires sur projets *via* l'ANR ou par crédits de base des établissements. Dans ce contexte, la SFP a initié ou s'est associée à un certain nombre d'actions, dont vous trouverez les principales étapes ci-dessous.

- Envoi le 5 juin d'un courrier (voir p. 38) initié par la SFP et cosigné par 35 autres sociétés savantes en vue d'alerter la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) sur plusieurs points nous paraissant critiques.
- Suite à ce courrier, une invitation de Mme Frédérique Vidal a permis à une délégation de 26 membres du collectif des sociétés savantes de se rendre au MESRI le 27 juillet et d'aborder successivement les modalités de financement de la recherche, la programmation budgétaire et les questions liées à l'emploi (voir p. 39).

- Élaboration d'un document de propositions [1] à l'attention des député-e-s avant l'examen du texte de loi. Ces propositions ont été rédigées sous forme d'amendements, afin de faciliter une possible évolution de la loi durant son examen et dans l'espoir d'influer sur le débat parlementaire. Ce document nous a permis de mener différentes actions, tant sur le plan local (rencontres avec les élus) que sur le plan national (audition par la Commission culture du Sénat).

- Suite à ces actions, certaines de nos demandes ont été partiellement prises en compte dans le projet de loi revu par l'Assemblée nationale en septembre, en particulier l'inscription d'une possibilité de réviser les crédits alloués en fonction de l'inflation, la mention du fléchage des crédits alloués aux organismes et universités, l'augmentation du nombre de postes pérennes... Nous avons alors adressé nos propositions, remises à jour pour tenir compte des avancées obtenues, à la Commission culture du Sénat qui a examiné le texte de loi la dernière semaine d'octobre.

Une commission mixte paritaire Sénat/Assemblée s'est tenue le 9 novembre pour harmoniser les textes, et la loi a été finalement adoptée par l'Assemblée nationale le 17 novembre. Les espoirs d'infléchissements significatifs du texte ont été déçus et les amendements introduits à la dernière minute (l'expérimentation du recrutement d'enseignants-chercheurs sans qualification par le Conseil national des universités et la pénalisation des intrusions dans les universités) ont suscité de violentes réactions au sein de la communauté.

Malgré quelques avancées (prise en compte possible de l'inflation, réduction du volume de chaires juniors, importance accordée à l'intégrité scientifique, première « marche budgétaire » augmentée), le résultat final reste très décevant au regard des efforts de toutes celles et tous ceux qui se sont mobilisés *via* leurs sociétés savantes pour essayer de faire évoluer le projet initial.

Il est cependant clair que ces actions conjointes auront permis de faire découvrir aux politiques le caractère spécifique des sociétés savantes et leur grande utilité potentielle comme « corps intermédiaire », et de renforcer ainsi la crédibilité de la SFP.

Cette démarche collective débouchera vraisemblablement sur la création formelle en 2021 d'une fédération des sociétés savantes. La SFP participe activement à ces réflexions et aura à se prononcer à ce sujet l'année prochaine.

Catherine Langlais, présidente de la SFP
Guy Wormser, vice-président de la SFP

[1] https://cutt.ly/sfpnet_Societessavantes_Assembleenationale